

Alès Agglomération & Le Groupement de Développement Forestier du Gard, vos partenaires à la gestion durable de votre patrimoine forestier

La Communauté Alès Agglomération est un territoire dont les 2/3 sont boisés (62000 ha). Pour autant, le constat global est que notre territoire ne possède pas de culture forestière marquée, engendrant ainsi une faible gestion des forêts, ce qui pose des enjeux importants pour notre quotidien et avenir.

Parce qu'elle considère que la Forêt est un atout face au changement climatique (1er puit de carbone terrestre !), un atout économique, un atout pour la biodiversité, un atout pour la maîtrise de certains risques, un atout pour le tourisme et notre cadre de vie, Alès Agglomération a mis en place fin 2019 un **programme local d'aides aux travaux forestiers**. Cet engagement important et inédit, s'inscrit dans la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes.

Un **budget de 1 000 000 €** a été dédié pour apporter ce **soutien aux propriétaires forestiers privés et publics** (sauf forêts domaniales). L'objectif est d'aider en priorité les travaux et/ou coupes déficitaires, quand l'opération ne permet pas une vente de bois où que le coût des travaux est plus important que celle-ci (*éclaircies, dépressage, irrégularisation, reboisements, etc.*). Ces travaux sont nécessaires au bon renouvellement des peuplements forestiers et accroître ainsi leur vitalité ! Au même titre, gérer sa forêt c'est par certaines opérations sylvicoles contribuer à l'amélioration du stockage de Carbone, le maintien des sols et la régulation des eaux etc.

Pour certaines opérations éligibles, il est possible de réaliser des « travaux pour propre compte¹ » (sous conditions) et d'être rémunéré suivant un barème. Par ces aides, Alès Agglomération souhaite être partenaire d'une gestion forestière durable. Le taux maximum d'aides est de 80 % TTC, sous conditions précisées dans le règlement des aides. **Les projets sont à déposer tout au long de l'année auprès du Service Ruralité d'Alès Agglomération !**

¹ Cette mesure ouvre la possibilité aux propriétaires d'effectuer eux-mêmes dans leur forêt tout ou partie des travaux sylvicoles nécessaires en percevant les subventions qui ont été attribuées à ces travaux.

Votre contact : **Adeline MASSON** - Chargée de mission Ruralité à Alès Agglomération **04.34.24.70.95 - 07.76.01.03.06** - adeline.masson@alesagallo.fr
<https://www.ales.fr/territoire/aides-forestieres/>



Un critère d'éligibilité incontournable : **disposer ou s'engager dans un document de gestion forestière durable**². Ce document permet de mieux connaître sa forêt, ses peuplements et de prévoir un programme de travaux et de récoltes.

Pour accompagner les propriétaires forestiers privés dans cette démarche, le **Groupement de Développement Forestier du Gard (GDF)**, se tient à leurs côtés dans le cadre de leur action « Gestion durable des forêts cévenoles et mobilisation des propriétaires forestiers » (*bénéficiant du financement du fond européen LEADER et Alès Agglomération*). Les propriétaires forestiers du territoire d'Alès Agglomération bénéficient **GRATUITEMENT d'un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles+ (CBPS+)**, un document de gestion forestière durable pour les forêts de moins de 25 ha.

Pour ce faire, le GDF propose une visite-conseil gratuite par son ingénieure forestière à l'issue de laquelle le propriétaire recevra un diagnostic sur ses peuplements forestiers et la temporalité des interventions sylvicoles nécessaires à la gestion durable de sa forêt.

Votre contact : **Astrid de MONTBRON** - Ingénieure forestière au Syndicat des Forestiers Privés du Gard / Groupement de Développement Forestier du Gard
04 66 60 52 67 - 06 84 19 18 65 -
technique@forestiersdugard.com



Rendez-vous sur le site internet du GDF : <http://forestiersdugard.com>

² PSG : Plan Simple de Gestion / RTG : Règlement Type de Gestion / CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles / CBPS+ : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles comprenant un programme de coupes et travaux / DAF : Document d'Aménagement Forestier.